

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010
27 ET 28 MAI**

**QUESTION ORALE DEPOSEE
PAR Mme Nadine NIVAGGIONI
- GROUPE « FEMU A CORSICA » -**

OBJET : Fioul léger ou fioul lourd pour l'alimentation des centrales thermiques ?

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Des dizaines de milliers de corses, des associations de défense de l'environnement et de vigilance sanitaire, la quasi unanimité des élus de la précédente Assemblée ainsi que le Député Européen de la Corse ont avancé comme solution de compromis, le choix du fioul léger pour alimenter les nouveaux moteurs des 2 centrales thermiques, dans la phase transitoire du raccordement au GALSI.

A ce jour, ni la légitimité démocratique des forces politiques, ni la voix majoritaire des Corses ne sont prises en considération par l'opérateur unique.

EDF a pour l'instant, arbitré pour un autre choix, celui des centrales au fioul lourd et ne semble pas disposer à changer l'option au profit du fioul léger en attendant le gaz. Il se réfugie derrière des arguties, en espérant gagner suffisamment de temps pour faire passer, envers et contre tous, l'option fioul lourd.

Nous savons tous, ici, que si les prochains moteurs de la centrale de Lucciana démarrent au fioul lourd, cette solution sera définitive car, au-delà des investissements financiers supplémentaires considérables, une conversion au gaz n'est possible qu'avec plusieurs mois d'arrêt de tous les moteurs. Les travaux de conversion d'une centrale ne sont réalisables que si l'autre fonctionne à plein régime et l'état de vétusté des outils de production ne le permettent pas.

Nous avons tous conscience aussi, que le coût du GALSI ne pourra être amorti que si il dessert les 2 centrales.

EDF use et abuse de sa situation monopolistique : il interprète à son avantage la Programmation Pluriannuelle d'Investissements 2009 ; il impose son plan énergétique à la Corse ; il outre passe les délibérations de l'Assemblée de Corse et contourne même la Directive Electricité du Parlement Européen et du Conseil sur les « Petits Réseaux Isolés ».

Or, la Corse a besoin, dans l'intérêt d'une paix que nous nous employons tous ici à construire, de choix concertés, de décisions partagées, de projets de développement modernes, qui l'engage sur les chemins de la durabilité environnementale et de la sécurité sanitaire.

La délibération de l'Assemblée de Corse du 14 Novembre 2009 nous permettait une transition acceptable :

- elle renouvelait sa volonté de voir la Corse raccorder dès que possible au Gazoduc Algérie-Sardaigne-Italie,
- elle décidait de constituer une délégation pour obtenir du Gouvernement des précisions nécessaires sur l'état d'avancement du projet,
- elle souhaitait que dans l'intervalle, le renouvellement de la centrale de Lucciana pour une puissance de 120 MW prévoit dès sa mise en service son alimentation au fioul léger et que l'on puisse surseoir à toute décision concernant la centrale d'Ajaccio,
- elle demandait au ministre de l'industrie l'abandon définitif à toute construction de centrale fonctionnant au fioul lourd et que les choix d'implantation considèrent en priorité des aires de diffusion des pollutions.

Aussi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, nous voudrions savoir :

- si vous êtes favorable à l'utilisation du fioul léger, qui est le combustible de substitution convenable, en attendant l'arrivée du GALSI ?
- si vous êtes prêt à faire valoir la délibération du 14 novembre 2009 pour qu'enfin la Corse sorte de l'impasse en matière de politique énergétique ?